



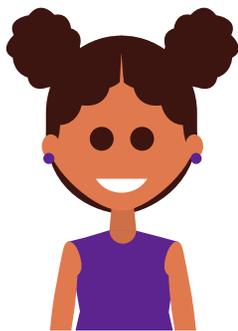
## LE CONTRAT PARTENAIRES JEUNES (CPJ)

C'est un accompagnement des jeunes et de leurs familles pour :

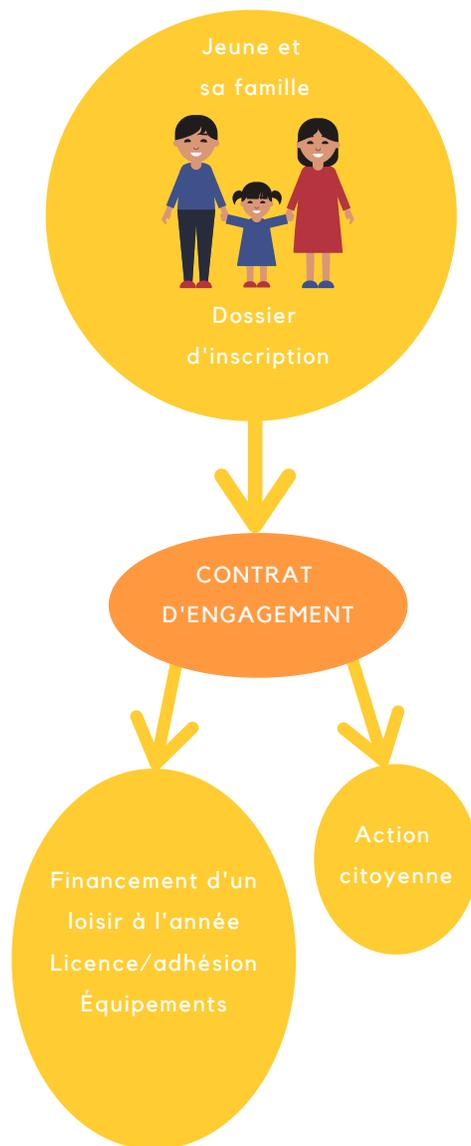
- permettre l'accès à un loisir à l'année (sportif ou culturel)
- encourager l'engagement citoyen
- favoriser l'épanouissement et préserver la santé

SARAH, 9 ANS

"J'AI ENVIE DE FAIRE DE LA NATATION ET DE M'ENGAGER POUR MON QUARTIER. LE CONTRAT PARTENAIRES JEUNES PEUT ÊTRE MA SOLUTION."



## ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES ET DE LEURS FAMILLES



## LES CONDITIONS D'ACCÈS

- Être âgé de 6 à 20 ans
- Avoir un quotient familial inférieur ou égal à 600 euros
- Résider dans un quartier prioritaire de Cayenne, Macouria ou dans la commune de Montsinéry-Tonnégrande



## LES PERMANENCES

- **CAYENNE** : les mercredis de 14h à 17h30 : Maison de quartier Césaire
- **MONTSINÉRY** : Contacter la référente CPJ
- **MACOURIA** : les mercredis de 8h à 12h : Point information Jeunesse de Soula

## LES PIÈCES À FOURNIR

- une photo d'identité
- la copie d'une pièce d'identité (jeune et parent) : passeport, titre de séjour ou CNI
- la copie de l'attestation CAF quotient familial